

Le 17 février 2005

PROCÈS-VERBAL de la deux cent-troisième séance du Conseil de la municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 17 février 2005 au Centre administratif de la MRC, 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea à 19h00.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Michel Charbonneau, maire de la municipalité de Cantley, monsieur Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea, monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche, monsieur Roger Laflamme, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, monsieur Bruce Campbell, maire de la municipalité de Pontiac et formant quorum sous la présidence de son Honneur le Préfet et maire de la municipalité de Val-des-Monts, monsieur Marc Carrière.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Monsieur Michel Bélanger, directeur du Service de l'aménagement et du développement local et monsieur Ghislain Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC.

05-02-340 Adoption de l'ordre du jour

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Armand Renaud**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour gouvernant cette séance du Conseil soit adopté avec les modifications suivantes :

1) Points à retirer :

- a) 9b) Autorisation de procéder à des appels d'offres pour l'achat de bacs

2) Points à ajouter :

- a) 4h) Appui à la MRC de Papineau dans sa demande, auprès des directions régionales de l'Outaouais et des Laurentides du ministère des Transports, au ministère de l'Environnement et à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, d'autoriser l'aménagement potentiel de deux corridors bidirectionnels, dans l'emprise de l'autoroute 50, pour la pratique du Quad, de la motoneige et du vélo
- a) 4i) Demande à Développement économique Canada de réévaluer la couverture des services de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
- b) 10g) Conformité art. 137.3 de la L.A.U. – Règlement n° 558-08 (AM-19) de la municipalité de Val-des-Monts
- c) 10h) Commission conjointe d'aménagement de l'Outaouais – modification au document intitulé « Enjeux, orientations et axes d'intervention communs relatifs à l'aménagement et l'urbanisme »

Adoptée à l'unanimité

05-02-341 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 20 janvier 2004

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Michel Charbonneau
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 20 janvier 2005 au Centre administratif de la MRC soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

05-02-342 Mandat à la direction générale pour la préparation d'un protocole d'entente entre la MRC et les municipalités pour l'achat des bacs de recyclage

ATTENDU QUE le Plan de gestion des matières résiduelles prévoit l'implantation de bacs de recyclage pour l'ensemble des municipalités;

ATTENDU QUE ce Conseil considère prioritaire pour 2005 l'implantation d'un programme de recyclage sur le territoire;

ATTENDU QUE les municipalités ont exprimé le souhait que la MRC procède à l'achat de bacs pour les municipalités selon leurs besoins respectifs;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Bruce Campbell
APPUYÉ par le MAIRE Michel Charbonneau**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil mandate par la présente, la direction générale pour la préparation d'un protocole d'entente entre la MRC et les municipalités pour l'achat de bacs de recyclage

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC ledit protocole d'entente avec les municipalités participantes.

Adoptée à l'unanimité

05-02-343 AVIS DE MOTION – Règlement n° 83-05 établissant un contrôle intérimaire visant les productions agricoles à forte charge d'odeurs

Conformément à l'article 445 du Code municipal, **Avis de motion** est par la présente donné par Monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine séance du Conseil, un règlement établissant un contrôle intérimaire (RCI) visant l'implantation sur les territoires d'établissements agricoles à forte charge d'odeurs.

05-02-344 Nomination de monsieur Ghislain Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier à titre de représentant autorisé pour l'administration du Programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) et du Programme de rénovation en milieu rural (RVI)

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Michel Charbonneau
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme par la présente, monsieur Ghislain Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier à titre de représentant autorisé pour l'administration du *Programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)* et du *Programme de rénovation en milieu rural (RVI)*.

Adoptée à l'unanimité

05-02-345 **Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à présenter deux (2) demandes dans le cadre du Fonds de défense de la Fédération québécoise des municipalités**

Il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter deux (2) demandes d'aide financière dans le cadre du Fonds de défense de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant les dossiers de grief suivants :

- Remboursement des frais de formation en dehors de la tenue des cours
- Obligation de dénonciation d'acte criminel.

Adoptée à l'unanimité

05-02-346 **AVIS DE MOTION – Règlement n° 84-05 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour l'achat et la distribution de bacs de recyclage**

Conformément à l'article 445 du Code municipal **Avis de motion** est par la présente donné par monsieur Roger Laflamme, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine séance du Conseil, un règlement établissant un emprunt sur cinq (5) ans de 2 000 000 \$ pour l'achat et la distribution de bacs de recyclage sur le territoire de la MRC. Copie du projet de règlement est déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier avec le présent avis de motion, avec demande de dispense de lecture.

05-02-347 **Mandat à la direction générale pour la préparation d'un protocole d'entente entre les municipalités et la MRC relatif à l'acheminement des matières recyclables au Centre de tri**

ATTENDU QU'il est prévu que les opérations du Centre de tri débutent à la fin février 2005;

ATTENDU QUE la MRC est en voie d'obtenir la compétence en matière de traitement des matières recyclables;

ATTENDU QUE la MRC a obtenu des conditions avantageuses, soit 25 \$ la tonne métrique avec la compagnie Cascade, pour le traitement des matières recyclables;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Bruce Campbell
APPUYÉ par le MAIRE Robert Bussière

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la direction générale pour préparer un protocole d'entente entre les municipalités et la MRC relatif à l'acheminement des matières recyclables au Centre de tri.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC ledit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

05-02-348 **Appui à la MRC de Papineau dans sa demande, auprès des directions régionales de l'Outaouais et des Laurentides du ministère des Transports, au ministère de l'Environnement et à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, d'autoriser l'aménagement potentiel de deux corridors bidirectionnels, dans l'emprise de l'autoroute 50, pour la pratique du Quad, de la motoneige et du vélo**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Bussière
APPUYÉ par le MAIRE Armand Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil appuie par la présente, la MRC de Papineau dans sa demande auprès des directions régionales de l'Outaouais et des Laurentides du ministère des Transports, au ministère de l'Environnement et à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec en vue de la construction de l'autoroute 50, d'autoriser l'aménagement potentiel de deux corridors bidirectionnels, dans l'emprise de l'autoroute 50, pour la pratique du Quad, de la motoneige et du vélo.

Adoptée à l'unanimité

05-02-349 **Demande à Développement économique Canada de réévaluer la couverture des services de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais**

ATTENDU QUE par leur réseau les SADC/CAE viennent en aide aux collectivités de toutes les régions du Québec en leur fournissant des ressources qui favorisent leur développement économique et social;

ATTENDU QUE pour atteindre leurs priorités d'action qui sont de : favoriser la concertation et le partenariat entre les divers intervenants des régions; maintenir les régions à l'avant-garde; favoriser la création, le maintien d'emplois et le développement d'entreprises; favoriser la création d'un climat propre au développement des initiatives locales; stimuler la participation de la collectivité dans la prise en charge de son avenir;

ATTENDU QUE la MRC ne reçoit qu'une couverture partielle de la desserte complète des services offerts ailleurs au Québec et dispensés ici par une entente de gestion entre les trois (3) SADC de l'Outaouais (Pontiac, Papineau et Vallée-de-la-Gatineau);

ATTENDU QUE la MRC présente d'importantes disparités en ce qui a trait aux indices de dévitalisation des municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE des erreurs historiques se sont produites lors de la première évaluation de la situation économique de la MRC et que cette situation perdure depuis ;

ATTENDU QU'il est inéquitable que des populations de localités éligibles aux services des SADC demeurent plus longtemps non desservies ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Michel Charbonneau
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande par la présente, à Développement économique Canada de réévaluer la couverture de services qui prévaut actuellement sur l'ensemble de son territoire afin de la bonifier et parvenir à une situation équitable en regard des ressources fédérales mises à la disposition de la population de la MRC, notamment pour les municipalités de La Pêche et de Val-des-Monts afin d'assurer le dynamisme et la prospérité de notre région ainsi que pour offrir une qualité de vie aux citoyens qui y vivent.

Adoptée à l'unanimité

05-02-350 Comptes payés

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Bussière
APPUYÉ par le MAIRE Michel Charbonneau**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine par la présente, sur la recommandation du Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, les listes de chèques émis ci-incluses, conservées en annexe au procès-verbal de la présente séance aux pages CP-05-02 (1 à 12) et totalisant la somme de 1 068 145,84 \$.

Adoptée à l'unanimité

05-02-351 Autorisation pour l'achat d'une imprimante grand format (table traçante) pour le Service de la géomatique et de l'informatique

ATTENDU QUE l'imprimante grand format actuelle date de 1994 et qu'elle est actuellement défectueuse et que sa réparation devient de plus en plus difficile et onéreuse, car la compagnie Hewlett Packard ne produit plus de pièces pour sa réparation;

ATTENDU QU'il y a urgence de remplacer ladite imprimante afin de pouvoir répondre aux demandes d'impression de plus ou moins 5 000 cartes annuellement pour les différents service de la MRC notamment pour l'impression des cartes de la rénovation cadastrale, schéma de couverture de risque en sécurité incendie, schéma d'aménagement ainsi que les plans et règlements d'urbanisme de certaines municipalités de la MRC;

ATTENDU QU'une demande de soumission a été transmise à notre fournisseur d'équipements informatiques;

ATTENDU QUE la firme Microrama Informatique Inc. est revendeur des produits Hewlett-Packard et qu'il nous offre le prix du secteur public tel que fixé avec Fournitures et Ameublement du Québec;

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande l'achat d'une imprimante grand format pour le Service de la géomatique et de l'informatique;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'acquisition d'une imprimante grand format pour le Service de la géomatique et de l'informatique au montant de 8 915 \$ (avant taxes) de la compagnie Microrama Informatique Inc. de Gatineau.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents inhérents à cet acquisition.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le surplus d'opérations courantes de 2004.

Adoptée à l'unanimité

05-02-352 Autorisation pour l'achat de deux (2) portables pour le préposé à l'Identité judiciaire et support technique et le responsable de la Prévention et Relations communautaires du Service de la sécurité publique

ATTENDU QU'une demande de soumission a été transmise à notre fournisseur d'équipements informatiques;

ATTENDU QUE la compagnie Microrama Informatique Inc. est revendeur des produits Hewlett-Packard et qu'il nous offre le prix du secteur public;

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'achat de deux (2) portables pour le Service de la sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat de deux (2) portables de la compagnie Microrama Informatique Inc., au montant de 4 640,00 \$, et ce avant taxes;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même les postes budgétaires « 02-250-00-725 » - Achat machinerie, outillage et équipement (2 630,00 \$ - Identité judiciaire et support technique) et « 02-240-00-725 » - Achat machinerie, outillage et équipement (2 010,00 \$ - Prévention et relations communautaires).

Adoptée à l'unanimité

05-02-353 Autorisation pour l'achat et l'installation de trois (3) postes de travail Pentium 4 pour le Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE le Service de la sécurité publique doit remplacer trois (3) postes de travail du Service 9-1-1 qui sont maintenant désuètes;

ATTENDU QU'une demande de soumission a été transmise à notre fournisseur d'équipements informatiques;

ATTENDU QUE la compagnie Microrama Informatique Inc. est revendeur des produits Hewlett-Packard et qu'il nous offre le prix du secteur public;

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'achat et l'installation de trois (3) postes de travail Pentium 4 pour le Service de la sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat et l'installation de trois (3) postes de travail Pentium 4 de la compagnie Microrama Informatique Inc., au montant de 5 208,00 \$, et ce avant taxes;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire « 02-270-00-725 » - Achat machinerie, outillage et équipement.

Adoptée à l'unanimité

05-02-354 Autorisation pour l'achat de deux (2) véhicules patrouille, modèle Crown Victoria de marque Ford 2005, pour le Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE le Service de la sécurité publique doit remplacer deux (2) de ses véhicules à la patrouille;

ATTENDU QUE des soumissions publiques furent reçues au Service de la sécurité publique pour la fourniture desdits véhicules de patrouille de :

Carle Ford Inc.	- 67 400,00 \$
Mont-Bleu Ford Inc.	- 68 676,82 \$

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'achat de deux (2) véhicules patrouille, modèle Crown Victoria de marque Ford 2005, pour le Service de la sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat de deux (2) véhicules patrouille, modèle Crown Victoria de marque Ford 2005 du concessionnaire Carle Ford Inc., au montant de 67 400,00 \$, taxes incluses;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire – «02-240-00-724 » - Achat de véhicules.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

<u>POUR</u>	<u>POPULATION</u>	<u>CONTRE</u>	<u>POPULATION</u>
Michel Charbonneau	6 384	Robert Bussière	6 595
Jean Perras	6 408		
Armand Renaud	3 861		
Roger Laflamme	747		
Bruce Campbell	4 778		
Marc Carrière	<u>8 301</u>		
TOTAL	30 479	TOTAL	6 595

Adoptée à la majorité

05-02-355 Autorisation pour l'achat de trois (3) véhicules patrouille, modèle Impala de marque Chevrolet 2005, pour le Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE le Service de la sécurité publique doit remplacer trois (3) de ses véhicules à la patrouille;

ATTENDU QUE des soumissions publiques furent reçues au Service de la sécurité publique pour la fourniture desdits véhicules de patrouille de :

Bélisle Chevrolet Cadillac - 81 598,43 \$
Demers Chevrolet Oldsmobile - 80 367,97 \$
Hamilton Motors Ltée - 82 203,78 \$;

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'achat de trois (3) véhicules patrouille, modèle Impala de Marque Chevrolet 2005, pour le Service de la sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat de trois (3) véhicules patrouille, modèle Impala de Marque Chevrolet 2005 du concessionnaire Demers Chevrolet Oldsmobile, au montant de 80 367,97 \$, taxes incluses;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire – « 02-240-00-724 » - Achat de véhicules.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

<u>POUR</u>	<u>POPULATION</u>	<u>CONTRE</u>	<u>POPULATION</u>
Michel Charbonneau	6 384	Robert Bussière	6 595
Jean Perras	6 408		
Armand Renaud	3 861		
Roger Laflamme	747		
Bruce Campbell	4 778		
Marc Carrière	<u>8 301</u>		
TOTAL	30 479	TOTAL	6 595

Adoptée à la majorité

05-02-356 **Autorisation pour l'achat de 25 licences pour la suite
bureautique professionnelle Office Pro 2003 et du média CD
pour l'installation pour le Service de la sécurité publique**

ATTENDU QUE le Service de la sécurité publique doit procéder à une mise à jour de sa suite bureautique;

ATTENDU QU'il est aussi nécessaire de faire l'acquisition du média CD afin de procéder à l'installation;

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'achat de 25 licences pour la suite bureautique professionnelle Office Pro 2003 et du média CD d'installation pour le Service de la sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat de 25 licences pour la suite bureautique professionnelle Office Pro 2003, du Conseil du trésor du Québec (Fournitures et ameublement du Québec) au coût de 400,23 \$ chacune et du média CD d'installation au coût de 30,00 \$, pour un total de 10 035,75 \$, et ce avant taxes;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire – « 02-210-00-725 » - Achat machinerie, outillage et équipement.

Adoptée à l'unanimité

05-02-357 Autorisation pour l'achat de deux (2) écrans LCD pour le Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE le Service de la sécurité publique doit remplacer deux (2) écrans pour ses postes de travail;

ATTENDU QU'une demande de soumission a été transmise à notre fournisseur d'équipements informatiques;

ATTENDU QUE la compagnie Microrama Informatique Inc. nous offre le prix du secteur public;

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'achat de deux (2) écrans LCD pour le Service de la sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat et l'installation de deux (2) écrans LCD de la compagnie Microrama Informatique Inc., au montant de 850,00 \$, et ce avant taxes;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire « 02-270-00-725 » - Achat machinerie, outillage et équipement.

Adoptée à l'unanimité

05-02-358 Autorisation pour l'achat du logiciel Photoshop Simple et d'une licence pour le Service de la Sécurité publique

ATTENDU QUE le Service de la Sécurité publique doit répondre à des besoins spécifiques dans le traitement et l'impression de photos;

ATTENDU QUE nous avons procédé à une vérification de prix auprès de différents fournisseurs et que le Conseil du trésor du Québec (Fournitures et ameublement du Québec) nous offre le meilleur prix;

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'achat du logiciel Photoshop Simple et d'une licence pour le Service de la Sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat du logiciel Photoshop Simple et d'une licence du Conseil du trésor du Québec (Fournitures et ameublement du Québec), au montant de 541,98 \$, et ce avant taxes;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire « 02-210-00-725 » - Achat machinerie, outillage et équipement.

Adoptée à l'unanimité

**05-02-359 Autorisation pour l'achat d'une imprimante inkjet couleur de
marque HP, modèle CP1700, pour le Service de la Sécurité
publique**

ATTENDU QUE cet achat est rendu nécessaire suite aux bris et coûts de réparation de l'imprimante présentement utilisée;

ATTENDU QU'une demande de soumission a été transmise à notre fournisseur d'équipements informatiques;

ATTENDU QUE la compagnie Microrama Informatique Inc. est revendeur des produits Hewlett-Packard et qu'il nous offre le prix du secteur public;

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'achat d'une imprimante inkjet couleur de marque HP, modèle CP1700, pour le Service de la Sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat d'une imprimante inkjet couleur de marque HP, modèle CP1700 de la compagnie Microrama Informatique Inc., au montant de 881,00 \$, et ce avant taxes;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire « 02-210-00-725 » - Achat machinerie, outillage et équipement.

Adoptée à l'unanimité

**05-02-360 Renouvellement du contrat d'entretien pour les équipements
radio du Service de la sécurité publique**

ATTENDU QUE la compagnie Centre de Téléphone Mobile (CTM) a déjà le contrat d'entretien de nos équipements de communications et qu'elle offre un service de qualité supérieure;

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande le renouvellement du contrat d'entretien pour les communications radio du Service de la sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la signature du renouvellement du contrat d'entretien pour les équipements radio avec la compagnie Centre de Téléphone Mobile (CTM) pour une période de soixante (60) mois, au coût de 33 600,00 annuellement \$, et ce avant taxes;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire «02-270-00-526 » - Entretien et réparations - Machinerie, outillage et équipement.

Adoptée à l'unanimité

05-02-361 Autorisation pour l'achat d'un (1) module d'importation et exportation des données informatiques pour le Service de l'évaluation

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 03-02-017, autorisait l'acquisition de quatre (4) modules d'évaluation de la firme Services Micro-Informatique;

ATTENDU QUE le Service de l'évaluation ne dispose pas de logiciel permettant l'importation ou l'exportation des données informatiques des logiciels de SMI;

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'achat d'un (1) module d'importation et exportation des données informatiques pour le Service de l'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à l'achat d'un module d'importation et exportation des données informatiques pour le Service de l'évaluation de la compagnie SMI Informatique au coût de 3 495 \$ (avant taxes) ainsi que le soutien technique au montant de 294,00 \$ par année

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire « 02-800-00-725 » - Achat machinerie, outillage et équipement.

Adoptée à l'unanimité

05-02-362 Autorisation pour l'achat de deux (2) ordinateurs pour le Service de l'évaluation et deux (2) ordinateurs pour le Service de l'aménagement et du développement local

ATTENDU QUE ce Conseil a déjà approuvé lors de l'adoption du budget 2005, le remplacement de certains postes de travail désuets;

ATTENDU QU'une demande de soumission a été transmise à notre fournisseur d'équipements informatiques;

ATTENDU QUE la firme Microrama Informatique Inc. est revendeur des produits Hewlett-Packard et qu'il nous offre le prix du secteur public tel que fixé avec Fournitures et Ameublement du Québec;

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande l'achat de quatre ordinateurs pour les Services de l'évaluation et de l'aménagement et du développement local;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'acquisition de deux (2) ordinateurs pour le Service de l'évaluation et deux (2) ordinateurs pour le Service de l'aménagement et du développement local au montant de 6 616 \$ (avant taxes) de la compagnie Microrama Informatique Inc. de Gatineau.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents inhérents à cet acquisition.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même les postes budgétaires - «02-800-00-725, 02-690-11-725 ainsi que 02-470-00-725 » Achats de machineries, outillages et équipements.

Adoptée à l'unanimité

05-02-363 **Autorisation au directeur général et secrétaire à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture et l'installation d'un système d'air climatisé dans les locaux du Service de l'évaluation**

ATTENDU QUE les locaux du Service de l'évaluation ne sont que très partiellement climatisés;

ATTENDU QU'aucun des bureaux n'est climatisé;

ATTENDU QUE la climatisation des locaux dépend de celle de la Salle du conseil;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Michel Charbonneau**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier, à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture et l'installation d'un système d'air climatisé pour les locaux du Service de l'évaluation au rez-de-chaussée.

Nom des entreprises invitées :

Claud'air
Réfrigération Centre-Ville
Chauffage et climatisation Pro-Tech
Geoffroy Carrier (6189741 Canada inc.)

Adoptée à l'unanimité

05-02-364 **Rappel de monsieur Normand Mailloux au poste d'inspecteur temporaire au maintien de l'inventaire au Service de l'évaluation**

ATTENDU QUE ce Conseil a accepté, par sa résolution 04-01-09 la création du poste temporaire d'inspecteur au maintien de l'inventaire au Service de l'évaluation;

ATTENDU QUE qu'il n'y a pas de procédure de rappel officiel d'employé temporaire, le poste a été affiché à l'interne seulement;

ATTENDU QUE monsieur Normand Mailloux a été formé par le Service de l'évaluation et qu'il a occupé le poste d'inspecteur au maintien de l'inventaire pendant 35 semaines en 2004;

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande le rappel de monsieur Normand Mailloux au poste d'inspecteur temporaire au maintien de l'inventaire au Service de l'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Laflamme
APPUYÉ par le MAIRE Jean Perras**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier, à retenir les services de monsieur Normand Mailloux au poste d'inspecteur au maintien de l'inventaire au Service de l'évaluation, au salaire prévu à la grille salariale, classe 5 échelon 1, du personnel clérical pour une période de temps ne dépassant 35 semaines et renouvelable au terme de cette période pour le remplacement d'un congé de maladie d'un inspecteur au maintien de l'inventaire.

Adoptée à l'unanimité

05-02-365 **Annnonce de l'intention de la MRC de déclarer sa compétence à l'égard de tout ou partie du domaine de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire des corporations municipales**

ATTENDU QUE suivant l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec, la MRC des Collines-de-l'Outaouais peut, par règlement, déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie du domaine de la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE suivant le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC, cette dernière s'est engagée à mettre en place un Centre de tri des matières recyclables ayant comme vocation de traiter les matières recyclables récupérées sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Michel Charbonneau**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil annonce par la présente, conformément aux articles 678.0.2.1 et 678.0.2.2 du Code municipal, son intention de déclarer sa compétence à l'égard des corporations de son territoire relativement au tri et au traitement des matières résiduelles;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil annonce par la présente, conformément à l'article 678.0.2.1 du Code municipal, son intention de déclarer sa compétence à l'égard de l'implantation sur son territoire d'un établissement de tri, de récupération et de conditionnement de matières recyclables;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil annonce par la présente, conformément aux articles 678.0.2.1 et 678.0.2.2 du Code municipal, son intention de déclarer sa compétence en vue de confier à Cascades Inc., division récupération l'exploitation de son Centre de tri des matières recyclables et de négocier à ces fins les modalités administratives inhérentes.

Adoptée à l'unanimité

05-02-366 Comité de surveillance du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un comité de surveillance en vertu du PGMR;

ATTENDU QUE la Commission d'aménagement et d'environnement a étudié ce sujet et qu'elle croit pertinent de créer ce comité, en intégrant son mandat à celui de la présente commission d'aménagement et d'environnement;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Bruce Campbell
APPUYÉ par le MAIRE Armand Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil donne par la présente, à la Commission d'aménagement et d'environnement le mandat d'agir à titre de comité de surveillance du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Adoptée à l'unanimité

05-02-367 Conformité art. 137.3 de la L.A.U. – Règlement n° 556-05 (AM - 13) de la municipalité de Val-des-Monts

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 4 février 1998 suite à son approbation par le ministre des Affaires municipales ;

ATTENDU QUE selon l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement par lequel une municipalité modifie ses règlements de zonage, de lotissement ou de construction doit être transmis au Conseil de la MRC pour approbation ;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Monts a adopté son règlement n° 556-05 modifiant le règlement de zonage n° 436-99 et visant à définir un ouvrage de captage de l'eau souterraine;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Monts a transmis à ce Conseil, pour fin d'approbation, une copie conforme du règlement n° 556-05 et de la résolution l'adoptant conformément aux dispositions de la L.A.U. ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Michel Charbonneau
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) et après avoir examiné le règlement n° 556-05 de la municipalité de Val-des-Monts, l'approuve et le déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité

05-02-368 Conformité art. 137.3 de la L.A.U. – Règlement n° 557-05 (AM-14) de la municipalité de Val-des-Monts

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 4 février 1998 suite à son approbation par le ministre des Affaires municipales ;

ATTENDU QUE selon l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement par lequel une municipalité modifie ses règlements de zonage, de lotissement ou de construction doit être transmis au Conseil de la MRC pour approbation ;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Monts a adopté son règlement n° 557-05 modifiant le règlement n° 439-99 relatif aux permis et certificats et visant le captage des eaux souterraines;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Monts a transmis à ce Conseil, pour fin d'approbation, une copie conforme du règlement n° 557-05 et de la résolution l'adoptant conformément aux dispositions de la L.A.U. ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Michel Charbonneau
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) et après avoir examiné le règlement n° 557-05 de la municipalité de Val-des-Monts l'approuve et le déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité

**05-02-369 Journée portes ouvertures « Cheval en fête » La Troïka –
Demande de financement – Fonds du Pacte rural**

ATTENDU QUE le projet rejoint les objectifs du Pacte rural en regard de l'organisation économique intégrée des secteurs tourisme et agroalimentaire;

ATTENDU QUE le projet cadre dans la priorité d'intervention Tourisme du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2003-2008 du CLD des Collines-de-l'Outaouais dans les stratégies ; 3.2 *Promouvoir les événements et festivals*, 2.1 *Soutenir la concertation des intervenants touristiques*, et 2.3 *Participer à des activités promotionnelles* ;

ATTENDU QUE le projet cadre dans la priorité d'intervention Culture et loisir du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2003-2008 du CLD des Collines-de-l'Outaouais dans les stratégies; 2.3 *Participer à des activités promotionnelles*, 3.1 *Mettre en place, soutenir et promouvoir des occasions de pratiques de loisir et de sport dans la MRC* et 3.2 *Développer, soutenir et promouvoir des événements et des festivals* ;

ATTENDU QUE le projet cadre dans la priorité d'intervention Agroalimentaire du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2003-2008 du CLD des Collines-de-l'Outaouais dans les stratégies; 7.5 *Promouvoir et supporter la relève agricole* et 6.1 *Mettre en place les conditions propices au développement d'entreprises* ;

ATTENDU QUE le projet génère des retombées économiques appréciables dans la MRC des Collines-de- l'Outaouais principalement au niveau des entreprises du milieu touristique ;

ATTENDU QUE cette initiative du milieu offre un rayonnement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais au niveau de l'Outaouais, Ottawa et même au niveau de la province de Québec et de l'Ontario;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Bussière
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil verse par la présente, dans le cadre du Fonds du Pacte rural, un montant maximal de 10 000 \$ à « La Troïka S.E.N.C. », pour la réalisation du projet « Journée portes ouvertes – Cheval en Fête », selon les conditions de l'entente à être conclue avec l'entrepreneur.

Adoptée à l'unanimité

**05-02-370 Expansion du pavillon d'accueil « Aventures Lafèche » -
Demande de financement – Fonds du Pacte rural**

ATTENDU QUE le projet rejoint le Plan d'action du Pacte rural (PAPR) en ce qui a trait à l'organisation économique intégrée et la création d'emplois dans le secteur économique prioritaire qu'est le tourisme ;

ATTENDU QUE le projet rencontre la stratégie 3.3 de développer davantage les attraits de la Priorité d'intervention Tourisme du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2003-2008 ;

ATTENDU QUE le projet rencontre la stratégie 3.5 de favoriser la mise en place d'infrastructures à caractère sportif de la Priorité d'intervention Tourisme du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2003-2008 ;

ATTENDU QUE le projet rencontre l'objectif de soutien aux entreprises d'économie sociale de la priorité d'intervention économie sociale du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2003-2008 ;

ATTENDU QUE le projet cadre dans l'objectif d'assurer un suivi et une continuité aux projets en phase de développement ou en phase de consolidation de la Cible d'intervention en Économie sociale du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2003-2008;

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs généraux de la priorité d'intervention en Développement social du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2003-2008 en particulier auprès des jeunes en favorisant leur réinsertion sociale par la création d'emplois locaux pour contrer l'exode rural ;

ATTENDU QUE le projet est lié à l'Entente cadre de développement régional 2000-2005 sur le plan de la consolidation et la diversification de l'offre touristique rurale, l'étalement de la saison touristique et la dispersion de la clientèle ;

ATTENDU QUE Aventures Lafèche est un OSBL qui fait partie d'un créneau porteur tel qu'identifié dans la Cible stratégique Économie Sociale de l'Entente cadre de développement régional 2000-2005 ;

ATTENDU QUE le site d'Aventures Lafèche est identifié dans le Plan stratégique de marketing touristique de l'Outaouais (2002) comme un produit de support à l'offre touristique régionale ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Bussière
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil verse par la présente, dans le cadre du Fonds du Pacte rural, un montant maximal de 40 000 \$ à « Aventures Lafèche », pour l'amélioration de ses infrastructures d'accueil.

Adoptée à l'unanimité

**05-02-371 Centre de villégiature du Lac de l'Argile – Demande de
financement - Fonds du Pacte rural**

ATTENDU QUE le projet cadre dans le Plan d'action du Pacte rural (PAPR) en ce qui a trait à l'aménagement intégré et une approche d'exploitation pérenne;

ATTENDU QUE le projet rencontre le Plan d'action du Pacte rural (PAPR) en terme d'organisation économique intégrée en regard de la création d'emploi de le secteur économique prioritaire qu'est le tourisme;

ATTENDU QUE le projet rencontre la stratégie 3.3 de développer davantage les attraits de la Priorité d'intervention Tourisme du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2003-2008;

ATTENDU QUE le projet est lié à l'Entente cadre de développement régional 2000-2005 sur le plan de la consolidation et la diversification de l'offre touristique rurale, l'étalement de la saison touristique et la dispersion de la clientèle;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Bussière
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil verse par la présente, dans le cadre du Fonds du Pacte rural, un montant maximal de 6 334 \$ au « Centre de villégiature du Lac de L'Argile », pour défrayer les honoraires reliées à la faisabilité du projet.

Adoptée à l'unanimité

**05-02-372 8^{ième} Jamboree ornithologique – Demande de financement -
Fonds du Pacte rural**

ATTENDU QUE le projet s'insère dans le Plan d'action du Pacte rural (PAPR) 2003-2004 sur le plan de la vision d'un lieu vivant de qualité dans un cadre de développement durable;

ATTENDU QUE le projet s'insère dans la stratégie 3.2 de la priorité d'intervention tourisme du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2003-2008 en ce qui a trait au soutien et à la promotion des événements et festivals;

ATTENDU QUE le projet fait rayonner la MRC en Outaouais et à travers le Québec ;

ATTENDU QUE le projet engendre des retombées économiques directes pour les entreprises du territoire;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Bussière
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil verse par la présente, dans le cadre du Fonds du Pacte rural, un montant maximal de 5 000 \$ au « Club des ornithologues de l'Outaouais » pour la réalisation du Jamboree Outaouais 2005.

Adoptée à l'unanimité

**05-02-373 Conformité art. 137.3 de la L.A.U. – Règlement n° 558-05 (AM-
19) de la municipalité de Val-des-Monts**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 4 février 1998 suite à son approbation par le ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QUE selon l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement par lequel une municipalité modifie ses règlements de zonage, de lotissement ou de construction doit être transmis au Conseil de la MRC pour approbation;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Monts a adopté son règlement n° 558-05 modifiant le règlement n° 439-99 relatif aux permis et certificats et visant les avants-projets de lotissement, les permis de lotissement, les permis de construction et certificats d'autorisation de travaux en milieu riverain dans toutes les zones;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Monts a transmis à ce Conseil, pour fin d'approbation, une copie conforme du règlement n° 558-05 et de la résolution l'adoptant conformément aux dispositions de la L.A.U.;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Michel Charbonneau
APPUYÉ par le MAIRE Robert Bussière**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) et après avoir examiné le règlement n° 558-05 de la municipalité de Val-des-Monts l'approuve et le déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité

05-02-374 **Commission conjointe d'aménagement de l'Outaouais –
modification au document intitulé « Enjeux, orientations et axes
d'intervention communs relatifs à l'aménagement et
l'urbanisme »**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Bruce Campbell**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil modifie par la présente, le document intitulé « Enjeux, orientations et axes d'intervention communs relatifs à l'aménagement et l'urbanisme » de la façon suivante :

- À la page 10 – Vision commune d'aménagement du territoire et d'urbanisme :

Ajout du paragraphe suivant :

De plus, la Ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais s'engagent à apporter pour discussion à la Commission conjointe d'aménagement de l'Outaouais les dossiers ayant trait aux enjeux communs régionaux identifiés dans ce document, de même que les dossiers individuels, provenant d'une ou de l'autres des organismes ou des villes constituantes, pouvant avoir des impacts sur le territoire voisin.

Adoptée à l'unanimité

05-02-375 **Désignation de madame Christine Denis, greffière par intérim à
la cour municipale régionale, coordonnatrice de l'entente
administrative concernant la communication de
renseignements entre la Société automobile du Québec et la
Cour municipale et responsable de la désignation des
personnes autorisées à accéder aux renseignements
communiqués par la Société**

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 04-11-298, autorisait le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC, l'entente administrative concernant la communication de renseignements entre la Société automobile du Québec et la Cour municipale;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ladite résolution;

**EN CONSÉQUENCE il est proposé par le MAIRE Robert Bussière
APPUYÉ par le MAIRE Jean Perras**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil modifie par la présente la résolution 04-11-298 de la façon suivante :

Le 2^e alinéa est modifié en le remplaçant par le suivant :

QUE ce Conseil désigne par la présente, pour l'application de ladite entente, Madame Christine Denis, greffière par intérim de la Cour, coordonnatrice de l'entente et responsable de la désignation des personnes autorisées à accéder aux renseignements communiqués par la Société. Il pourra déléguer cette fonction à une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'il est chargé d'identifier;

Le 3^e alinéa est modifié en re remplaçant par le suivant :

QUE Madame Denis, responsable de la désignation des personnes autorisées à accéder aux renseignements communiqués par la Société, soit elle-même autorisée à accéder aux renseignements et, en conséquence, est autorisée à signer les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

Adoptée à l'unanimité

05-02-376 **Prolongation du contrat du procureur de la cour municipale régionale**

ATTENDU QUE ce Conseil autorisait par sa résolution 04-11-300, la prolongation du contrat de M^e Martin Gosselin pour une période de trois mois se terminant le 31 mars 2005,

ATTENDU QUE la greffière de la cour est en congé de maladie pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE les services d'un procureur sont essentiels au fonctionnement de la cour;

ATTENDU QUE le procureur est prêt à réduire son tarif par session compte tenu qu'il n'y a plus de dossiers en matière criminelle à approuver;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat à un tarif réduit pour une période maximale de neuf (9) mois;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Bussière
APPUYÉ par le MAIRE Michel Charbonneau**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à prolonger le contrat de M^e Martin Gosselin, procureur de la MRC devant la Cour municipale régionale pour la poursuite des infractions en matière pénale pour une période maximale de neuf (9) mois se terminant au plus tard le 31 décembre 2005.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier les modalités administratives de ce contrat et signer tous documents inhérents à cet effet

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises à même le poste budgétaire - «02-120-00-415 » Honoraires professionnels – services juridiques – avocats.

Adoptée à l'unanimité

05-02-377 Augmentation temporaire des jours de travail de madame Gabrielle Gervais à la cour municipale régionale

ATTENDU QUE la greffière est en congé de maladie pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE la greffière par intérim occupe également le poste de percepteur d'amendes;

ATTENDU QUE la Cour doit maintenir un service essentiel quant à la perception des amendes;

ATTENDU QU' il y a lieu d'augmenter les jours de travail de Madame Gabrielle Gervais de trois (3) jours à quatre (4) jours afin de maintenir le service de perception et ce, jusqu'au retour de la greffière;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Perras
APPUYÉ par le MAIRE Michel Charbonneau**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier, à augmenter les jours de travail de madame Gabrielle Gervais de trois (3) jours à (4) jours et ce, jusqu'au retour de la greffière ou selon les besoins.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises à même le poste budgétaire - «02-120-00-141» Salaires réguliers.

Adoptée à l'unanimité

05-02-378 Entente avec M^e Marc Gohier pour assister la greffière par intérim à la Cour municipale régionale

ATTENDU QUE la greffière de la Cour municipale régionale est en congé de maladie pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE ce Conseil a nommé par sa résolution 04-12-313, madame Christine Denis, greffière par intérim jusqu'au retour de la greffière;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services de M^e Marc Gohier, à titre de greffier adjoint, pour assister la greffière par intérim et de prendre entente avec lui et/ou la Ville de Gatineau à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Bussière
APPUYÉ par le MAIRE Jean Perras**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à conclure une entente de services avec M^e Gohier et/ou la Ville de Gatineau, à titre de greffier adjoint, pour assister la greffière par intérim pendant le congé de maladie de la greffière de la Cour municipale régionale

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC tout contrat ou document à cet effet

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier à même le poste budgétaire - «02-120-00-414» Honoraires professionnels – administration et informatique.

Adoptée à l'unanimité

05-02-379 Embauche d'une personne ressource contractuelle pour agir à titre de greffière suppléante de la Cour municipale régionale

ATTENDU QUE la greffière de la Cour municipale régionale est en congé de maladie pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE ce Conseil a nommé par sa résolution 04-12-313, madame Christine Denis, greffière par intérim jusqu'au retour de la greffière;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une personne ressource pour agir à titre d'audiencière à la Cour municipale régionale;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Bruce Campbell
APPUYÉ par le MAIRE Michel Charbonneau**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à conclure une entente de services avec madame Claudette Boileau pour agir à titre de greffière suppléante pendant le congé de maladie de la greffière de la Cour municipale régionale ou selon les besoins

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC tout contrat ou document à cet effet

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier à même le poste budgétaire - «02-120-00-414 » Honoraires professionnels – administration et informatique.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose et fait lecture, s'il y a lieu, de la correspondance suivante :

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette :	Résolution 2005-01-006 – Contrôle des dépenses
Ministère des Transports :	Transports collectifs – subvention de 20 000 \$
Député Norman MacMillan	Accusé de réception – résolution 05-01-336 - Établissement des incitatifs financiers en matière recyclables
Municipalité de Pontiac :	Résolution d'appui -05-01-578 – Contrôle des dépenses
Ministère de l'Environnement :	Accusé de réception – résolution 05-01-338 - Financement plans directeurs de l'eau Comités de gestion des bassins versants
Député Réjean Lafrenière	Accusé réception – résolution 05-01-336 - Établissement des incitatifs financiers en matière recyclables

05-02-380 Levée de la séance

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Bussière
APPUYÉ par le MAIRE Bruce Campbell**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Il est 19h20.

Marc Carrière
Préfet

Ghislain Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier